

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1680**

présenté par

M. Iordanoff, M. Taché, Mme Sebaihi, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Fournier et Mme Pochon

ARTICLE 18 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste – NUPES propose la suppression de cet article issu du Sénat.

Celui-ci durcit inutilement le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en instituant un nouveau motif de refus de visa.

Cet article constitue un obstacle à l'accueil et à l'intégration et doit donc être supprimé.